

FICHE D'EXCLUSION TEMPORAIRE DE COURS D'UN ELEVE

(Fiche à remplir obligatoirement pour toute exclusion de cours à remettre au délégué de classe accompagnateur)

Rappel : « L'exclusion momentanée de la classe ou de l'étude ne peut être prononcée par un professeur qu'à titre tout à fait exceptionnel, en cas de manquement grave avec un rapport immédiat au chef d'établissement » Arrêté du 5 juillet 1890.

FICHE D'EXCLUSION ETABLIE PAR LE PROFESSEUR :

Nom : Prénom : Discipline :

Date de l'exclusion: Heure précise : Lieu ou salle :

ELEVE CONCERNE PAR L'EXCLUSION DE COURS

Nom :

Prénom :

Classe :

Motif(s) précis de l'exclusion de cours : (cocher la ou les cases concernées)

☐

Perturbe le cours (bavardage incessant, etc...)

☐

Absence répétée de matériel scolaire

☐

Comportement violent et ou insolent

☐

Utilisation répétée d'un appareil multi média ou téléphone

☐

Refus d'obéissance

☐

Refus de faire le travail scolaire demandé

Autres (à préciser ci dessous)

Joindre le travail à effectuer en permanence

Signature du professeur

Premier signalement pour cet élève

☐ oui

☐ non

(Entourer votre réponse)

Un rapport aussi circonstancié que possible devra être rédigé dans les 24 heures par le professeur et transmis sous pli cacheté au proviseur (secrétariat) ou par courriel « proviseur.lajetee@orange.fr. La production de ce document est indispensable pour une prise de sanction.

L'élève exclu, accompagné d'un délégué de classe doit être immédiatement dirigé vers l'un des conseillers principaux d'éducation, ou à défaut vers les proviseurs adjoints ou le proviseur. Cette fiche doit être remise à l'un des délégués de classe accompagnateur.

COUPON RETOUR à remettre au professeur par le délégué élève accompagnateur

Nom :

Prénom :

Fonction :

a pris en charge le :

heure:

L'élève

Nom :

Prénom :

Classe :

Signature